

Quels sont les avantages ?

POURQUOI UTILISER CE SYSTÈME ?

DES PROCÉDURES + RIGOUREUSES

Les heures d'arrivée et de départ sont enregistrées automatiquement lors des appels téléphoniques.

DES PROCÉDURES + SIMPLES ET + FIABLES

Le nouveau système de télégestion met à la disposition des prestataires de services d'aide à domicile deux numéros verts pour assurer un taux d'enregistrement à 99,99%.

L'enregistrement automatique des heures simplifie la gestion administrative du service d'aide et d'accompagnement à domicile qui ne saisit plus les feuilles d'heures. Le traitement est ainsi plus rapide.

GRATUITÉ DES APPELS

Les coûts des appels sont entièrement pris en charge par le Département et donc totalement gratuits pour vous.



Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Le service aide sociale générale
Département de l'Aude
Allée Raymond-Courrière
11855 Carcassonne

 **04 68 11 69 23**

Le Département de l'Aude simplifie la vie des services d'aide à domicile avec **LA TÉLÉGESTION**





UN NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

Pour plus d'efficacité et pour simplifier les démarches quotidiennes des services d'aide à domicile, le Département de l'Aude met aujourd'hui en place un nouveau dispositif de **TÉLÉGESTION**.

Désormais, lorsque le prestataire intervient à votre domicile, le nouveau système enregistre en temps réel ses appels à chacune de ses visites.



**SIMPLE
RAPIDE
SÛR**

Ce nouveau fonctionnement s'applique à tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile de l'Aude.



Le Département de l'Aude vous accompagne

Mode d'emploi

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une procédure simplifiée



A l'arrivée et au départ de l'aide à domicile, le prestataire doit signaler son arrivée et son départ en appelant depuis votre téléphone fixe le numéro dédié.



Rassurez-vous, ces appels sont totalement gratuits !

- 1** La mise en place de la télégestion est automatique et ne nécessite aucun matériel supplémentaire, aucune démarche commerciale ni aucune manipulation de votre part.
- 2** Depuis votre téléphone fixe, l'aide à domicile effectue tout au long du mois ses appels au NUMÉRO VERT **GRATUIT** de télégestion lors de ses arrivées et de ses départs.
- 3** En fin de mois, le Département paie directement le service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les heures effectuées chez vous (dans la limite de votre plan d'aide).
- 4** Comme auparavant, vous réglez votre éventuelle participation au plan d'aide à réception de la facture de votre service d'aide.

Chaque intervenant possède un code personnel afin de sécuriser la procédure.

